# Versailles (78) : le passager capverdien refuse que la contrôleuse SNCF lui parle

22/08/2015 à 9h37

**Pas de ticket et les pieds sur le siège. Un homme de 21 ans a été condamné à une peine de trois mois de prison ferme par le tribunal de Versailles. Mercredi dernier dans la soirée, il est surpris dans le train par les agents de la surveillance générale de SNCF.**

Ils veulent sa carte d'identité pour lui dresser deux procès-verbaux.

> *Le jeune homme s'énerve assure que les agents sont racistes. Pire, il dit à la femme qui le contrôle qu'elle ne doit pas lui parler parce que les femmes n'ont ni le droit à la parole ni le droit de travailler.*

Dans le box des prévenus, le jeune capverdien qui vit à Trappes réfute tout. Il n'a pas insulté les agents et n'a pas parlé de manière sexiste. Il a déjà été condamné deux fois pour usage de stupéfiants et outrages et violences.

**Pour finir, il s'en prend à son avocat mécontent de l'entendre dire qu'il manque d'éducation et qu'il est en décalage avec les codes de bien vivre en société.**